

la Croix

La Croix

ACTUALITE, samedi, 4 octobre 2003, p. 7

Dossier. Ces Européens entre deux mondes. Diaspora. France. Union Européenne. Les Français de l'étranger doivent pouvoir voter. Joëlle Garriaud-Maylam. Première vice-présidente du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

GARRIAUD-MAYLAM Joëlle

« Un exilé n'a pas d'amis, et ce malheur est bien plus cruel que l'exil », écrit six siècles avant notre ère le poète grec Théognis de Mégare. Ce triste constat semble hélas toujours aussi pertinent aujourd'hui, si l'on en croit le silence assourdissant de la classe politique face aux conséquences, pour les deux millions de Français établis hors de France, du projet de régionalisation du mode de scrutin aux élections européennes le 13 juin prochain.

Ce projet a en effet pour corollaire une régression considérable des droits civiques des Français de l'étranger. S'il est maintenu en l'état, ceux-ci ne pourront plus voter dans les centres de vote établis auprès de nos postes diplomatiques et consulaires : 206 seulement pour les européennes de 1999, à comparer avec les 1 350 centres ouverts par l'Italie pour ces mêmes élections, dont 325 pour le seul territoire français... Pour élire des députés français à Strasbourg, ils n'auront comme seule possibilité qu'un vote par procuration, avec tous les inconvénients de celui-ci.

La décision de les exclure aujourd'hui de l'espace politique européen est un anachronisme. La mondialisation et le développement des échanges économiques et humains ont aujourd'hui rendu obsolète le principe d'une concomitance

et d'une congruence parfaite du peuple et du territoire, en tant qu'éléments constitutifs de l'État à l'intérieur de frontières données. Kant l'avait déjà souligné : « Seule la capacité de voter définit la qualification qui fait le citoyen. » Il est donc indispensable que chaque citoyen français, même expatrié, puisse participer à tous les niveaux de l'élaboration de la volonté politique.

Cette régression possible du champ d'application de leurs droits est d'autant plus surprenante que ces Français de l'étranger sont aujourd'hui des vecteurs essentiels du rayonnement de la France dans le monde et artisans de sa réussite économique : n'oublions pas qu'un quart de notre PNB provient du commerce extérieur...

Le Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE), dont 150 de ses 183 membres sont élus au suffrage universel direct par les Français des quatre coins du monde, n'a cessé de demander, dans le cadre de la régionalisation annoncée du mode d'élection aux élections européennes, la création d'une circonscription spécifique qui leur permettrait de mieux défendre les intérêts des expatriés et de la France. Ce serait la première étape vers la création d'une collectivité publique extraterritoriale.

Une autre solution serait de rattacher les Français de l'étranger à une des huit circonscriptions envisagées par le projet. L'on pense à celle des DOM-TOM, dont la population équivaut en nombre à celle des expatriés. La troisième idée, si le projet devait hélas être maintenu en l'état, serait de tout mettre en oeuvre pour faciliter l'exercice transnational des droits électoraux, notamment par le rétablissement du vote par correspondance ou par l'instauration d'un vote électronique, tel qu'il a été institué pour les élections au CSFE aux états-Unis.

Refuser aux expatriés les moyens d'exercer leurs droits démocratiques fondamentaux, à l'heure où l'on déplore le faible taux de participation au processus politique de nos démocraties représentatives, serait une erreur humaine et stratégique. La France, seul grand pays industrialisé à compter un aussi faible pourcentage d'expatriés (2,5 % contre 5 à 12 % pour ses concurrents), a en effet beaucoup à gagner à développer son expatriation, notamment par la mise en place de mesures d'encouragement et d'accompagnement.

Le processus d'intégration européenne ne devrait en aucun cas restreindre les droits substantifs de citoyenneté des nationaux. Une élection constitue un important facteur de cohésion, d'unité et d'enrichissement de la société politique. Alors que de nombreux pays, notamment dans les nouvelles démocraties d'Europe centrale, s'attachent à développer la pratique de ce droit de vote pour leurs expatriés, il en va de l'honneur de la France et de son rayonnement à travers le monde.

© 2003 la Croix. Tous droits réservés.